



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 mai 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D7-8-90

OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL) , DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, LE CORRE Christiane , Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame MAERTEN Marie Bernard a été désignée secrétaire de séance.

2021D7-8-90

**OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS
SPORTIFS**

Conformément à l'article 5 - III - 10 des statuts de la Communauté de Communes, nous sommes compétents pour faire bénéficier les communes de fonds de concours communautaires pour les travaux de gros entretien ou de modernisation des installations sportives **existant au 1^{er} janvier 2002** :

- les terrains de jeux (principal et entraînement),
- les tribunes attenantes,
- les vestiaires attenants,
- les Club-House attenants,
- les éclairages des terrains de jeux,

dans les conditions suivantes :

- un projet par an par commune au maximum
- dépense subventionnable plafonnée par projet à 152 000 € HT
- taux de fonds de concours de 40%

C'est dans ce cadre, que la commission travaux s'est réunie le 7 avril 2021 et a proposé les deux projets suivants :

♦ **Commune de DUNES :**

Eclairage terrain de foot :

- montant HT des travaux : 55 992 €
- fonds de concours alloué 20% (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 000 € HT) soit : **11 198 €**

♦ **Commune de DUNES :**

Equipement circuit de santé :

- montant HT des travaux : 7 197 €
- fonds de concours alloué 40% (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 000 € HT) soit : **2 879 €**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer les participations suivantes :

♦ **Commune de DUNES :**

Eclairage terrain de foot :

- montant HT des travaux : 55 992 €
- fonds de concours alloué 20% (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 000 € HT) soit : **11 198 €**

♦ **Commune de DUNES :**

Equipement circuit de santé :

- montant HT des travaux : 7 197 €
- fonds de concours alloué 40% (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 000 € HT) soit : **2 879 €**

Fait à Valence d'Agen, le 10 mai 2021

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 11 mai 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES


Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **17 MAI 2021**

Affiché sur le panneau des annonces légales le

17 MAI 2021

AR PRÉFECTURE

FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Numéro de l'acte : 2021D7_8_90

Date de la décision : 10/05/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210510-2021D7_8_90-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 17/05/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Fonds de concours

Document : [99_DE-082-248200016-20210510-2021D7_8_90-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 17/05/2021 17:28:51

Date d'envoi de l'acte : 17/05/2021 17:32:40

Date de réception de l'AR : 17/05/2021 17:35:32